



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

09 AVR. 2021

Réf. : CL/4350

**Objet : Appel à candidatures – Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes 2021**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir d'inviter votre gouvernement à présenter des candidatures pour la quatrième édition du Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Financé par le Gouvernement de la République dominicaine, ce Prix, créé en 2009, vise à récompenser des travaux de recherche menés par de jeunes chercheurs en sciences sociales, orientés vers les politiques de développement social et en lien avec l'Amérique latine et les Caraïbes.

Un prix de 12 000 dollars des États-Unis sera décerné à l'auteur ou aux deux auteurs de la thèse primée lors de l'édition 2021. Vous trouverez en pièces jointes les statuts du Prix (annexe I), ainsi que les documents à joindre aux dossiers de candidature (annexe II).

Les candidatures, déposées en consultation avec votre commission nationale, doivent être envoyées par courriel au plus tard le **31 juillet 2021 à minuit (UTC+2, heure de Paris)** à l'adresse suivante : [premio.juan.bosch@unesco.org](mailto:premio.juan.bosch@unesco.org)

L'UNESCO vous invite à diffuser largement cet appel à candidatures dans votre pays, auprès des établissements d'enseignement et de formation, des organisations publiques et privées et d'autres acteurs impliqués dans les sciences sociales.

De plus amples informations sur le Prix et sur la procédure de candidature sont disponibles au lien suivant : [https://en.unesco.org/prizes/juan\\_bosch](https://en.unesco.org/prizes/juan_bosch)

Le Secrétariat du Prix (courriel : [premio.juan.bosch@unesco.org](mailto:premio.juan.bosch@unesco.org)) se tient naturellement à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Audrey Azoulay  
Directrice générale

P.J. :

Annexe I : Statuts du Prix

Annexe II : Formulaire de présentation de candidature

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO  
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO  
Bureaux hors Siège de l'UNESCO

Aux Ministres chargés des relations avec l'UNESCO

L'UNESCO remet au(x) lauréat(s) un chèque correspondant au montant du Prix, ainsi qu'un diplôme. L'UNESCO annonce officiellement le/les nom(s) du/des lauréat(s).

7.2 Si les travaux récompensés sont l'œuvre de deux personnes, le prix leur est décerné conjointement. Le montant du prix ne peut en aucun cas être partagé entre plus de deux personnes.

7.3 Si possible, le/les lauréat(s) fait/font un exposé sur les travaux récompensés. Cet exposé a lieu lors de la cérémonie de remise du Prix.

7.4 Les travaux effectués par une personne entre-temps décédée ne sont pas pris en considération pour l'attribution du prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du Prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume.

7.5 Si un lauréat refuse le prix, le jury soumet une nouvelle proposition au Directeur général.

#### **Article 8 – Clause d'extinction – renouvellement obligatoire du Prix**

8.1 Six mois avant la date d'expiration convenue du Prix, le Directeur général de l'UNESCO, avec le donateur, passe en revue tous les aspects du Prix et décide de le maintenir ou de le supprimer. Il informe le Conseil exécutif de l'UNESCO des conclusions de cet examen.

8.2 En cas de suppression du Prix, tout solde non utilisé est restitué au donateur, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, conformément au Règlement financier du Prix.

#### **Article 9 – Appel**

Il ne peut être fait appel de la décision de l'UNESCO concernant l'attribution du prix. Les candidatures proposées au prix ne doivent pas être divulguées.

#### **Article 10 – Amendements aux Statuts du Prix**

Tout amendement aux présents Statuts doit être soumis à l'approbation du Conseil exécutif.

Source : 207 EX/10.III.C  
PARIS, le 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Original anglais

## ANNEXE I

### STATUTS DU PRIX UNESCO/JUAN BOSCH POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

#### Article 1 – Objet

Le Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes vise à récompenser les travaux de recherches menés par des jeunes chercheurs dans le domaine des sciences sociales, en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui ont contribué au renforcement du lien entre recherche et politiques. L'objet de ce prix est conforme aux orientations de l'UNESCO et se rattache au programme de l'Organisation en matière de soutien au développement social inclusif et de promotion du dialogue interculturel et du rapprochement des cultures (objectif stratégique 6).

#### Article 2 – Dénomination, montant et périodicité du Prix

2.1 Le Prix s'intitule « Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

2.2 Le Prix est financé par le Gouvernement de la République dominicaine et consiste en une donation unique d'un montant de 130 000 dollars des États-Unis, qui recouvre à la fois la valeur monétaire du Prix et le coût de son administration pour trois exercices biennaux. Le montant exact du Prix est fixé par le Directeur général, en consultation avec le donateur, en fonction de la contribution reçue du Gouvernement de la République dominicaine, des intérêts produits par la somme déposée sur le Compte spécial, conformément au Règlement financier de l'UNESCO, et des frais d'administration du Prix qui sont imputés sur le Compte. La valeur monétaire du Prix s'élève à au moins 12 000 dollars des États-Unis. Il comprend également un diplôme.

2.3 Tous les fonds reçus et les intérêts produits sont conservés sur un Compte spécial produisant des intérêts ouverts pour le Prix (se reporter au Règlement d'administration financière).

2.4 Toutes les dépenses de personnel et tous les frais de fonctionnement/gestion du Prix, y compris la totalité du coût de la cérémonie de remise du Prix et des activités d'information du public, d'un montant estimatif de 31 330 dollars des États-Unis, sont intégralement à la charge du Gouvernement de la République dominicaine. À cette fin, le Directeur général prélève un montant obligatoire au titre des frais généraux sur le Compte spécial qui doit être ouvert conformément au Règlement financier du Prix.

2.5 Le Prix est décerné tous les deux ans pendant trois exercices biennaux et le montant du Prix peut être divisé en parts égales entre deux lauréats au maximum.

#### Article 3 – Conditions/critères applicables aux candidats

3.1 Les candidats doivent avoir apporté une contribution importante à la promotion de la recherche en sciences sociales orientée vers les politiques de développement social. Le Prix est décerné à l'(aux) auteur(s) de la thèse lauréate.

3.2 Les candidat doivent être âgés de moins de 40 ans et avoir conduit des travaux de recherches en sciences sociales portant sur des sujets en lien avec la région Amérique latine et Caraïbes.

#### Article 4 – Désignation/choix du/des lauréat(s)

Le Directeur général de l'UNESCO sélectionne le lauréat du Prix en fonction de l'évaluation et des recommandations qui lui sont fournies par le jury

ANNEXE II

**PRIX UNESCO/JUAN BOSCH POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE  
EN SCIENCES SOCIALES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES**

2021

**Nomination form / Formulaire de présentation de candidature**

*Nomination should be sent to: Pedro Manuel Monreal Gonzalez, Secretary of the UNESCO-Juan Bosch Prize for the Promotion of Social Science Research in Latin America and the Caribbean, UNESCO Social and Human Sciences Sector, 7 Place de Fontenoy, 75352 Paris cedex 07, France, tel.: + 33 1 45 68 14 21; e-mail: [premio.juan.bosch@unesco.org](mailto:premio.juan.bosch@unesco.org) before **31 July 2021**.*

*La proposition doit être envoyée à Pedro Manuel Monreal Gonzalez, Secrétaire du Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et les Caraïbes, Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 Paris cedex 07, France, Tél. : + 33 1 45 68 14 21 ; e-mail : [premio.juan.bosch@unesco.org](mailto:premio.juan.bosch@unesco.org) ; avant le **31 juillet 2021**.*

**1. Nomination submitted by/ Proposition soumise par :**

- 
- Government/ Gouvernement**
- Non-governmental organization maintaining official relations with UNESCO/  
Organisation non gouvernementale en relations officielles avec l'UNESCO**

1.1 Country/ Pays \_\_\_\_\_

1.2 Entity presenting the nomination (Please also indicate the name and title of the institutional representative qualified to submit the nomination) / Entité présentant la proposition d'inscription (veuillez aussi indiquer le nom et le titre du représentant institutionnel qualifié pour soumettre la candidature)

---

1.3 Contact information of nominator/ Coordonnées du proposant :

Address/ Adresse :

Tel :

Fax :

Email/ Courriel :





12. Referees: Please provide the names of three persons, not related to the candidate, who are familiar with his/her/its work:

Références : fournir le nom de trois personnes, non apparentées au candidat et pouvant témoigner de ses travaux et activités :

(i) Name : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Address : \_\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

(ii) Name : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Address : \_\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

(iii) Name : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Address : \_\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

Signature and stamp of the nominator/ Signature et tampon de l'entité présentant la candidature